

Cote du document:	<u>GC 30/INF.1</u>
Date:	<u>8 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Limitée</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Cœuvrer pour que les ruraux pauvres
se libèrent de la pauvreté

Arrangements pour la trentième session du Conseil des gouverneurs

Conseil des gouverneurs — Trentième session
Rome, 14-15 février 2007

Pour: **Information**

Arrangements pour la trentième session du Conseil des gouverneurs

Renseignements à l'usage des délégués

Lieu de la réunion

1. La trentième session du Conseil des gouverneurs se tiendra les mercredi 14 et jeudi 15 février 2007 au Palazzo dei Congressi, Piazzale J.F. Kennedy (EUR), Rome. La station de métro la plus proche est la station EUR Fermi.

Désignation des délégués

2. L'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs dispose que "les pouvoirs des gouverneurs et de leurs suppléants sont conférés par le Chef de l'État ou du gouvernement, ou par le Ministre ou le Secrétaire des affaires étrangères, ou en leur nom, ou par une autre personne dont le Membre a notifié qu'elle est habilitée à le faire. Ces pouvoirs ainsi que la notification des noms des conseillers sont adressés au Président du Fonds une semaine au moins avant l'ouverture de la première session à laquelle les personnes désignées doivent participer. Sauf indication contraire, ces pouvoirs et notifications sont considérés comme valables pour les sessions suivantes, jusqu'à ce que leur résiliation ait été notifiée au Président du Fonds." Il serait toutefois extrêmement souhaitable que ces renseignements soient communiqués au Secrétaire du FIDA le 22 janvier 2007 au plus tard.
3. Pour faciliter la planification, il est également demandé aux observateurs de bien vouloir indiquer avant le 22 janvier 2007 s'ils participeront ou non à la session.

Inscription

4. Tous les membres des délégations officielles et tous les observateurs sont priés de se faire inscrire et de retirer leur badge de sécurité dès leur arrivée au comptoir d'inscription situé à l'entrée du centre de conférences, Piazzale J.F. Kennedy.
5. Les délégués pourront s'inscrire le mardi 13 février 2007 de 10 heures à 18 heures et le mercredi 14 février 2006 de 8 heures à 10 heures.

Mesures de sécurité

6. De strictes mesures de sécurité seront appliquées et toutes les entrées du bâtiment sont équipées de détecteurs de métaux. Le personnel de sécurité a reçu pour instruction de ne laisser entrer que les participants munis d'un badge. Les personnes prenant part au Conseil des gouverneurs doivent arborer leur badge en permanence.
7. Il est rappelé aux délégués qu'ils ne doivent pas laisser leur porte-documents ou tout autre objet de valeur sans surveillance dans l'enceinte du centre de conférences.

Salles de réunion et horaires des séances

8. Les séances plénières du Conseil des gouverneurs se tiendront dans le Salone della Cultura. L'horaire prévu pour le premier jour est le suivant: 10 heures-13 heures et 14 h 30-18 h 30.
9. Il est indispensable que les séances commencent à l'heure et que l'horaire prévu soit respecté. Les délégations sont donc priées de se présenter à la séance à l'heure indiquée.

10. Les salles réservées aux réunions par liste et autres activités en rapport avec la session du Conseil des gouverneurs sont situées au premier étage.
11. Les délégués sont priés d'éteindre leur téléphone portable avant de pénétrer dans la salle de réunion.

Liste des participants

12. Une liste provisoire des participants, établie d'après les réponses reçues au 9 février 2007, sera mise à la disposition des participants au comptoir de distribution des documents et au comptoir des inscriptions le mardi 13 février 2007. Une liste provisoire révisée des participants, établie uniquement sur la base des inscriptions, sera publiée le jeudi 15 février 2007.
13. Il est demandé aux participants de bien vouloir aviser le comptoir des inscriptions des modifications qu'ils souhaitent apporter à la liste provisoire.

Programme des séances et comptes rendus analytiques

14. Le programme des séances sera disponible le premier jour de la session. Des comptes rendus analytiques provisoires paraîtront le plus tôt possible après la session, conformément au Règlement intérieur du Conseil des gouverneurs.

Distribution des documents

15. Le comptoir de distribution des documents se trouve dans le hall principal de réception, au rez-de-chaussée. Dans le souci de préserver l'environnement, les délégués sont priés de se munir des documents qui leur ont été envoyés. Comme il est désormais d'usage, les documents seront également disponibles sur le site web du FIDA dans les langues officielles du Fonds. Les délégués sont priés d'adresser toute demande concernant l'accès au site restreint et la délivrance d'un code utilisateur et d'un mot de passe à Mme Paola de Leva, Assistante du Bureau des relations avec les États membres, par téléphone au 0039-065459 2040 ou par courrier électronique à l'adresse: p.deleva@ifad.org. Ils pourront au besoin, une fois inscrits, retirer d'autres documents.

Réception

16. Le Président du FIDA donnera une réception le mercredi 14 février 2007. Il sera remis à tous les délégués et observateurs un carton d'invitation lors de leur inscription au centre de conférences.

Déclarations des délégués

17. Les chefs de délégation qui souhaitent prononcer une déclaration générale pendant les séances plénières du Conseil des gouverneurs sont priés d'en aviser le Secrétaire du FIDA au plus tard le lundi 5 février 2007. Une liste des orateurs, établie selon l'ordre de réception des demandes, sera publiée et mise à la disposition des participants au début de la session. Les demandes reçues après le début de la session seront également traitées par ordre chronologique et une liste actualisée sera publiée quotidiennement.
18. Il est demandé aux délégués de limiter leurs interventions à cinq minutes. Ils sont en outre priés de communiquer le texte de leur déclaration sous forme électronique. À défaut, ils devront en remettre une copie imprimée le plus tôt possible avant leur intervention.
19. Le secrétariat fera le nécessaire pour que les déclarations soient placées sur le site internet du FIDA, sauf instructions contraires des délégations concernées.

20. Les déclarations prononcées en séance plénière seront consignées dans le rapport du Conseil des gouverneurs sous forme résumée.
21. Les chefs de délégation désireux de prononcer une déclaration générale pendant la séance plénière du Conseil des gouverneurs peuvent demander qu'un enregistrement vidéo leur soit remis ou soit distribué à certains journalistes. Les délégués qui souhaitent utiliser cette possibilité sont priés de prendre note des points suivants:
- a) Les délégués qui souhaitent obtenir un enregistrement vidéo (au format VHS) de leur intervention doivent le préciser lorsqu'ils informent le Secrétariat du FIDA de leur intention de prononcer une déclaration. Les enregistrements demandés seront distribués par le bureau chargé de la liste des orateurs en fin de journée les 14 et 15 février.
 - b) Les délégués qui souhaitent qu'un enregistrement de qualité professionnelle soit distribué aux médias doivent le faire savoir au Secrétariat du FIDA en mentionnant les informations suivantes:

Nom de l'organisme: _____

Nom de la personne à contacter: _____

Numéro de téléphone: _____

Adresse postale: _____

22. Plutôt que de prononcer une déclaration devant le Conseil des gouverneurs, les délégués peuvent choisir d'en communiquer le texte pour publication, en totalité, dans le rapport du Conseil des gouverneurs. Dans ce cas, ils devront soumettre le texte intégral de leur déclaration au bureau chargé de la liste des orateurs. S'ils le souhaitent, les Gouverneurs pourront également faire télécharger leur déclaration sur le site internet du FIDA.

Bureau chargé de la liste des orateurs

23. Le bureau chargé de la liste des orateurs, qui fait partie du secrétariat de la session, reçoit et consigne toutes les déclarations présentées, détermine l'ordre d'intervention des orateurs prononçant des déclarations au cours des séances plénières et apporte une assistance aux intervenants en séance. Toute question relative à l'ordre d'intervention des orateurs devra être adressée directement au bureau, qui demandera aux orateurs d'approuver leurs déclarations avant que celles-ci soient téléchargées sur le site internet du FIDA après avoir été prononcées.
24. Au moment de leur inscription, les délégués seront informés du lieu d'implantation du bureau chargé de la liste des orateurs.

Visas pour l'Italie

Si le participant est détenteur d'un laissez-passer des Nations Unies

25. Il est désormais possible de pénétrer sans visa sur le territoire italien avec un laissez-passer des Nations Unies lors d'un déplacement en mission officielle de courte durée (moins de 90 jours), quelle que soit la nationalité. Les détenteurs d'un laissez-passer des Nations Unies trouveront ci-dessous les démarches à

accomplir pour pénétrer sur le territoire italien, telles qu'elles ont été définies en concertation avec les responsables de la police italienne à l'aéroport de Fiumicino:

- Informer la section privilèges et visas du FIDA (télécopie: +39-06-5459-3311 ou adresse électronique: privilegesvisa@ifad.org avec une copie à s.reyes@ifad.org) avant l'arrivée en donnant les informations suivantes:

Prénom/Nom

Date et lieu de naissance

Nationalité

Précisions relatives au passeport (numéro, date de délivrance, date d'expiration)

Numéro de vol et heure d'arrivée

- Le Bureau des visas fournira à la police des frontières une attestation les informant de l'arrivée d'un participant à la session du Conseil des gouverneurs du FIDA.
- Une copie de cette attestation sera transmise aux participants.
- À leur arrivée, les participants montreront le laissez-passer des Nations Unies accompagné de la copie de l'attestation à la police des frontières de l'aéroport de Fiumicino (poste situé sur le côté droit du point de contrôle des passeports, avec un panneau portant la mention "Staff Only/Lasciapassare").

Si le participant est détenteur d'un passeport délivré par son pays

26. Il est rappelé que l'Italie est l'un des pays signataires de l'Accord de Schengen¹; en conséquence, pour permettre l'obtention des visas en temps voulu, il convient de procéder comme suit:

- Les participants peuvent demander leur visa pour l'Italie en soumettant à la représentation italienne du pays de résidence la lettre d'invitation au Conseil des gouverneurs du FIDA au moins trois semaines avant leur date d'arrivée. En cas de difficulté, ils doivent prendre contact avec la section privilèges et visas du FIDA, qui adressera à l'ambassade d'Italie auprès de leur pays une note verbale appuyant leur demande. Pour ce faire, la section devra disposer des informations suivantes:

Prénom/Nom

Date et lieu de naissance

Nationalité

Précisions relatives au passeport (numéro, date de délivrance, date d'expiration)

- Les participants en provenance de pays où il n'y a pas de consulat italien doivent demander leur visa auprès d'un pays signataire de l'Accord de Schengen autorisé à représenter l'Italie. Les dernières informations en date peuvent être obtenues auprès la section privilèges et visas du FIDA (télécopie: +39-06-5459-3311 ou adresse électronique: privilegesvisa@ifad.org avec une copie à s.reyes@ifad.org).
- Si aucun pays adhérent à l'Accord de Schengen n'a de représentation diplomatique dans le pays du participant, celui-ci pourra obtenir un visa de 10 jours à l'arrivée à Rome. Il est toutefois indispensable qu'il communique dans ce cas à la section privilèges et visas du FIDA (télécopie: +39-06-5459-3311/504-3463 ou adresse électronique: privilegesvisa@ifad.org avec une copie à s.reyes@ifad.org) les informations ci-après, **au moins dix jours** avant sa date d'arrivée à Rome:

¹ États signataires de l'Accord de Schengen: Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Islande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal et Suède.

Prénom/Nom
Date et lieu de naissance
Nationalité
Précisions relatives au passeport (numéro, date de délivrance, date d'expiration)
Numéro de vol et heure d'arrivée

- Dans ce cas, il importe que l'itinéraire ne comporte aucune escale dans un autre pays signataire de l'Accord de Schengen.

27. **Les délégués sont également informés que leur passeport et/ou leur laissez-passer des Nations Unies doit avoir une validité expirant au moins six mois après la date de départ d'Italie.**

Réservations d'hôtel

28. Il appartient aux délégués de faire eux-mêmes leurs réservations.
29. Le Sheraton Roma Hotel, proche du Palazzo dei Congressi, a réservé aux délégués du FIDA un nombre limité de chambres à tarif spécial. Pour retenir une chambre, prière de remplir le formulaire ci-joint (pièce jointe I) et de l'envoyer par télécopie **directement** au Sheraton Roma Hotel avant le 19 janvier 2007. Les coordonnées de l'hôtel figurent sur le formulaire. Du 5 décembre 2006 au 16 février 2007, il est également possible d'effectuer, de modifier ou d'annuler une réservation par voie électronique sur la page <http://www.starwoodmeeting.com/StarGroupsWeb/booking/reservation?id=0612051721&key=EDB1F>.
30. Une liste d'autres hôtels qui proposent un tarif préférentiel au FIDA est également jointe (pièce jointe II).

Opérations bancaires

31. Des opérations bancaires simples pourront être effectuées dans le hall de réception du rez-de-chaussée durant les heures d'ouverture des banques italiennes (8 h 30-13 h 30 et 14 h 30-15 h 30).

Voyages

32. Un représentant de Summertime, l'agence de voyages du FIDA, se tiendra à la disposition des délégués au centre de conférences, de 8 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 17 h 30.

Services médicaux

33. Un poste de premiers secours est installé sur les lieux de la réunion et une ambulance est disponible en cas d'urgence.

Bureau de poste

34. Il n'existe pas de bureau de poste dans les locaux du Palazzo dei Congressi. Le bureau de poste le plus proche se trouve Viale Beethoven, près de Piazzale Asia, à dix minutes à pied.

Courrier

35. Les délégués trouveront leur courrier personnel dans leur casier au comptoir de distribution des documents. Le courrier devra porter clairement l'indication suivante "Délégué au Conseil des gouverneurs" et être adressé au Fonds international de développement agricole (FIDA), Via del Serafico 107, 00142 Rome, Italie. Télécopie: +39-06-504-3463; adresse électronique: ifad@ifad.org.

Télécommunications et accès à l'internet

36. Le comptoir d'information du Palazzo dei Congressi peut être contacté aux numéros suivants: +39-06-5451-3900/5451-3901/5451-3902/5451-3903. Les délégués pourront s'y procurer d'autres numéros de téléphone du Palazzo dei Congressi ainsi que les numéros de poste des divers bureaux de la conférence et du secrétariat.
37. Depuis le centre de conférences, il est possible d'effectuer des appels téléphoniques internationaux, d'envoyer des télécopies et d'accéder à l'internet.

Interprétation et langues utilisées en séance

38. Les langues officielles du FIDA sont l'arabe, l'anglais, le français et l'espagnol. Un service d'interprétation simultanée et tous les documents seront proposés dans ces quatre langues.
39. Toutes les salles de réunion seront équipées des installations nécessaires à l'interprétation dans les quatre langues officielles du FIDA. Des écouteurs munis d'un sélecteur de langue permettront aux délégués de suivre les débats. Les délégués sont priés de laisser les écouteurs sur leur table à la fin de chaque séance.

Vestiaire

40. Un vestiaire situé à l'entrée principale est à la disposition des délégués.

Taxis

41. Les participants peuvent s'adresser au comptoir d'information pour appeler un taxi. Cependant, ils sont priés de noter qu'une indemnité forfaitaire est due si le taxi commandé n'est pas utilisé.

Snack-bar

42. Le snack-bar situé au rez-de-chaussée propose des cafés, boissons non alcoolisées, sandwiches et pâtisseries.

Restaurants et cafétérias

43. Le Palazzo dei Congressi n'a pas de restaurant. On trouvera au comptoir d'information une liste de restaurants et de cafétérias situés à proximité.

Conseil des Gouverneurs du FIDA
Réservation en bloc pour le FIDA
13-16 février 2007
Hôtel et Centre de conférences Sheraton Roma

Prière d'effectuer les réservations avant le 19 janvier 2007.

Note: Prière de dactylographier ou d'écrire en caractères d'imprimerie. Une copie tamponnée du présent formulaire sera retournée pour confirmer la réservation.

Hotel Sheraton Roma
 Viale del Pattinaggio, 100
 00144 Rome, Italie

Téléphone: +39-06-54537382
 Télécopie: +39-06-594-0813

Adresse électronique:
sales.sheratonrom@sheraton.com

Tarifs spéciaux pour
 le CONSEIL DES GOUVERNEURS DU FIDA

- chambre simple: 168 EUR par nuitée
 - chambre double: 206 EUR par nuitée

Prière d'indiquer votre choix

Fumeur

Non fumeur

Demande éventuelle de:

- chambre simple catégorie Club: 223 EUR par nuitée
- chambre double catégorie Club: 274 EUR par nuitée

**Les tarifs comprennent les taxes (TVA)
 et le petit-déjeuner buffet**

Carte de crédit (**indispensable**):

Master Card/Eurocard

Diners Club

Visa/Carte Bleue

American Express

Autres

Numéro: _____

Date d'expiration: _____

Signature: _____

Date d'arrivée: _____

Date de départ: _____

Nom de famille: _____

Prénom: _____

Pays: _____

Ville: _____

n° de téléphone: _____

n° de télécopie: _____

Heure d'arrivée prévue: _____

(chambre disponible à partir de 15 heures)

Heure de départ prévue: _____

(la chambre doit être libérée avant 11 heures)

Politique de réservation: Les réservations doivent s'effectuer auprès de l'hôtel Sheraton Roma. Un certain nombre de chambres ont été réservées pour les délégués. La date limite est fixée au 19 janvier 2007. Après cette date, toutes les réservations s'effectueront en fonction des disponibilités. Disponibilité limitée. L'hôtel Sheraton Roma ne peut garantir une disponibilité avant ou après la session du Conseil des gouverneurs. Si vous prévoyez d'arriver avant ou de rester après la session, veuillez renvoyer le présent formulaire immédiatement à l'hôtel Sheraton Roma.

Politique d'annulation. Les réservations peuvent être annulées jusqu'à 72 heures avant la date d'arrivée. Toute autre annulation et défaut de présentation entraînera le paiement d'une nuit, taxes comprises.

L'hôtel indiquera un numéro de confirmation de la réservation.

Hôtels à Rome qui proposent un tarif préférentiel au FIDA (2007)*EUR**Euro***ARAN PARK HOTEL******

Via R. Forster, 24

00143 Rome

Tél.: +39-06-510720

Télécopie: +39-06-51963976

Adresse électronique: prenotazioni@aranhotels.comAdresse internet: www.aranhotels.com

Simple: 123,00/140,00

Double: 182,00

HOTEL AMERICAN PALACE (EUR)****

Via Laurentina, 554

00143 Rome

Tél. +39-06-5913552

Télécopie: +39-06-5911740

Adresse électronique: info@americanpalace.it

Simple: 110,00

Double: 150,00

CASA SAN BERNARDO***

Via Laurentina, 289

00142 Rome

Tél.: +39-06-5407651

Télécopie: +39-06-5407654

Adresse électronique: info@casasanbernardo.itAdresse internet: www.casasanbernardo.it

Simple: 90,00

Double: 130,00

HOTEL DEI CONGRESSI****

Viale Shakespeare, 29

00144 Rome

Tél.: +39-06-5921264/5926021

Télécopie: +39-06-5911903

Adresse électronique: info@hoteldeicongressiroma.comAdresse internet: www.hoteldeicongressiroma.com

Simple: 125,00/140,00

Double: 180,00

HOTEL TRE FONTANE***

Via del Serafico, 51

00143 Rome

Tél.: +39-06-51956556/51963538

Télécopie: +39-06/51955419

Adresse électronique: hoteltrefontane@tin.itAdresse internet: www.hoteltrefontane.it

Simple: 100,00

Double: 120,00

SHANGRI-LÀ CORSETTI****

Viale Algeria, 141

00144 Rome

Tél.: +39-06-5916441

Télécopie: +39-06-5413813

Restaurant: Tel: 06-5918861 Fax: 06-5914581

Adresse électronique: Reception@shangrilacorsetti.itAdresse internet: www.shangrilacorsetti.it

Simple: 128,00

Double: 175,00

AVENTINO/À PROXIMITÉ DE LA FAO*Euro***HOTEL AVENTINO*****

Via San Domenico, 10

00153 Rome

Tél.: +39-06-570075

Télécopie: +39-06-57005488

Adresse électronique: info@aventinohotels.comAdresse internet: www.aventinohotels.comSimple: 83,00
Double: 114,00**HOTEL S. ANSELMO*****

Pzza San Anselmo, 2

00153 Rome

Tél.: +39-06-570075

Télécopie: +39-06-5783604

Adresse électronique: info@aventinohotels.comAdresse internet: www.aventinohotels.comSimple: 160,00
Double: 180,00**CENTRE DE ROME***Euro***HOTEL AMBASCIATORI PALACE HOTEL*****L**

Via Vittorio Veneto, 62

00187 Rome

Tél.: + 39-06-47493

Télécopie: +39-06-4743601

Adresse électronique: info@ambasciatoripalace.comAdresse internet: www.ambasciatoripalace.comSimple: 180,00/210,00
Double: 285,00/310,00**DANIEL'S HOTEL******

Via Frattina, 107

00182 Rome

Tél.: +39-06-69380203

Télécopie: +39-06-69380194

Adresse internet: www.hotel-rome-daniels.comSimple: 180,00
Double: 250,00**HOTEL FORUM******

Via Tor de'Conti, 35

00184 Rome

Tél.: +39-06-6792446

Télécopie: +39-06-6786479

Adresse électronique: info@hotelforum.comAdresse internet: www.hotelforum.comSimple: 132,00/164,00
Double: 182,00/280,00**ALBERGO SANTA CHIARA******

Via Santa Chiara, 21

00186 Rome

Tél.: +39-06-687297

Télécopie: +39-06-6873144

Adresse électronique: info@albergosantachiara.comAdresse internet: www.albergosantachiara.comSimple: 139,00
Double: 198,00